

Les lycéens débattent sur les lois liées à la sexualité

Ophélie Pottier infirmière au lycée des Andaines anime actuellement, par petits groupes, trois séances d'éducation sexuelle auprès des 90 lycéens de classe de seconde (générale ou professionnelle).

« Une première séance a consisté à aborder tous les aspects de la sexualité, » explique-t-elle. Ensuite les lycéens ont regardé un film, *Slalom*, qui montre « l'emprise que peut avoir un entraîneur sur un mineur. »

Ensuite, un débat a été organisé par l'infirmière, en présence d'un autre adulte du lycée, auprès de petits groupes ainsi que l'utilisation de Quiz. Ceci semble avoir très intéressé les jeunes et en particulier « ce que dit la loi, le consentement sexuel et à qui en parler en cas de problème ».

La notion de prescription est précisée : trente ans après la majorité pour des violences sexuelles ou viols sur mineurs. « Je suis agréablement étonnée du sérieux des élèves lors de cette démarche, » constate Ophélie Pottier qui rappelle que : « les parents en ont été informés. »

Ces séances entrent dans un cheminement sur les trois années du lycée à raison de quatre heures par an.



Des lycéens de classe de seconde professionnelle ont étudié les lois régissant la sexualité et ont débattu sur le consentement. À gauche, Ophélie Pottier, infirmière et animatrice de la démarche et, devant, Karim Fakri, assistant d'éducation. Ouest-France